



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 29667

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur le suivi et traitement des visas de court séjour pour la France confié par le Consulat de France à Moscou, au centre VSF. Il trouve, en effet, surprenant qu'en se connectant sur le site Internet du centre VSF du consulat de France à Moscou, la demande de rendez-vous afin d'obtenir un visa Schengen pour l'entrée en France, soit en langue anglaise. Alors que la France fournit beaucoup d'effort pour promouvoir notre langue dans le monde, il paraît étonnant de constater qu'au sein même de notre consulat, les demandes soient en anglais, et cela sans qu'il puisse être offert la possibilité de choisir la langue française ou russe. Il lui demande pourquoi ne pas permettre cette opération dans les langues françaises ou russes.

### Texte de la réponse

L'ambassade de France à Moscou avait en effet relevé que le site France-Visa géré par la société VFS était en langue anglaise. Des instructions avaient été données à cette entreprise afin que ceci soit corrigé. Aujourd'hui, le requérant peut donc choisir soit la langue française, soit la langue russe, pour obtenir les informations nécessaires et suivre son dossier. En revanche, la société VFS n'avait pas procédé à la mise à jour du module de prise de rendez-vous qui était restée en langue anglaise. Sur demande du ministère des affaires étrangères et européennes et de l'ambassade de France à Moscou, cette société vient de procéder à la modification souhaitée. Comme l'indique l'honorable parlementaire, faire de la langue française un outil pour la formation des élites étrangères et promouvoir son statut international dans les instances multilatérales sont les deux priorités de notre action en faveur du français en Europe et dans les pays développés d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Océanie. La France attache une grande importance à la diversité culturelle et au maintien du plurilinguisme au sein de l'Union européenne. C'est pourquoi elle mène une politique active de soutien à la langue française dans les institutions européennes, qui passe par son apprentissage par les fonctionnaires non francophones, actuels ou futurs, des institutions européennes. La mise en place d'un plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne, avec le Luxembourg, la Communauté française de Belgique et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a permis la formation d'environ 13 000 fonctionnaires en 2008. La promotion de l'apprentissage de notre langue dans les systèmes éducatifs européens s'organise autour de deux actions principales : la négociation de la généralisation d'une deuxième langue vivante étrangère dans l'enseignement secondaire et le développement de l'enseignement bilingue. Dans les pays développés d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Océanie, l'apprentissage de notre langue, qui est en progression, continue à être associé à la formation des élites, aussi bien au sein de nos établissements culturels (français professionnel et commercial) que dans le cadre de notre coopération scientifique et universitaire. De façon plus transversale, des projets innovants reposant sur les nouvelles technologies et l'audiovisuel éducatif ont été lancés afin de moderniser et rajeunir l'image de notre langue. À destination des entreprises françaises présentes à l'étranger, l'initiative « Oui je parle français » a été conçue en partenariat avec l'Alliance française, la chambre de commerce et d'industrie de Paris et le Forum francophone des affaires. Elle promeut une offre spécifique de cours de français. « Oui je parle français » est devenu avec succès le label de l'identité visuelle de la promotion du français. En Russie, la

demande de français peut se mesurer à la popularité grandissante des certifications du ministère français de l'éducation nationale telles que le diplôme d'études de langue française (DELF) dans sa version junior que les écoles secondaires utilisent comme un outil de promotion du français dans un pays où les certifications étrangères jouissent d'un réel prestige aux yeux des parents. Elle s'exprime, par ailleurs, dans les écoles à enseignement renforcé de français, pépinières d'excellents francophones, qui sont appelées à ouvrir de nouvelles sections bilingues. Dans l'enseignement supérieur, elle s'appuie sur 42 doubles cursus franco-russes qui recrutent leurs étudiants parmi les francophones issus de l'école secondaire. Le réseau des alliances françaises renforce le dispositif de promotion de notre langue. Au nombre de 11 en 2008 - Ekaterinbourg, Irkoutsk, Kazan, Nijni-Novgorod, Novossibirsk, Perm, Samara, Saratov, Rostov-sur-le-Don, Togliatti, Vladivostok - elles relaient toutes les actions du secteur éducatif en organisant des cours pour tous publics, des concours pour étudiants et des séminaires de formation continue pour les enseignants.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29667

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Coopération et francophonie

**Ministère attributaire :** Coopération et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 août 2008, page 7042

**Réponse publiée le :** 18 novembre 2008, page 9943